

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2010

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire

GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
BADIN Claire
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents

GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint procuracy à Monsieur MINIER

Arrivée à 21 h
ROUYER David

Ordre du jour :

- ***PLU : convention maîtrise d'œuvre***
- ***Ecole numérique***
- ***Subventions 2010***
- ***Pôle emploi : remboursement stagiaire***
- ***Lotissement les Korrigans : avenants***
- ***Bibliothèque : avenants***
- ***Divers***

- ***PLU : convention maîtrise d'œuvre***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de convention d'urbanisme du bureau d'étude D2L pour la révision simplifiée du PLU. Le montant des honoraires est de 1 950 €HT.

Le conseil municipal accepte le montant de 1 950 €HT, accepte les termes de la convention d'urbanisme pour la révision simplifiée du PLU et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

- *Ecole numérique*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité pour l'école de MUEL de faire parti du dispositif « école numérique » qui permet d'acquérir du matériel informatique subventionné à 80 %.

Le conseil municipal prend position pour entrer dans le programme de l'école numérique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- *Subventions 2010 :*

A revoir, demander aux associations de fournir un bilan financier

- **Pôle emploi : remboursement stagiaire**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la mairie a accueilli une stagiaire du 19 novembre au 17 décembre 2009 dans le cadre d'une évaluation en milieu de travail et en partenariat avec Pôle Emploi. La prestation est remboursée par Pôle Emploi à hauteur de 98 €TTC. Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce remboursement.

Le conseil municipal accepte le remboursement de 98 €TTC, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de 98 €TTC.

- **Lotissement les Korrigans : avenants**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2009, le conseil municipal a accepté l'avenant de correction de la formule d'actualisation des prix pour le lot 1. Monsieur le Maire présente un avenant rectificatif à cet avenant n°1 pour le lot n°1 concernant le lotissement les Korrigans. Il s'agit de remplacer l'actualisation par une révision en modifiant les articles 3.4.1, 3.4.3, 3.4.4 et 3.4.5 du CCAP.

Le conseil municipal accepte la rectification de l'avenant n°1 pour le lot n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les pièces se rapportant à cet avenant.

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 pour le lot n°3 concernant le lotissement les Korrigans. Il s'agit de modifier les articles 3.4.1, 3.4.3, 3.4.4 et 3.4.5 du CCAP.

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 du lot n°3 modifiant les articles 3.4.1, 3.4.3, 3.4.4 et 3.4.5 du CCAP et autorise Monsieur le Maire à signer tous les pièces se rapportant à cet avenant.

- **Bibliothèque : avenants : a revoir**

- **DPU :**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître CAUSSIN concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 358 située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la parcelle AB 358.

- **Effacement des réseaux rue de Bléruais et de Saint Onen**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition détaillée du SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) concernant l'effacement des réseaux rue de Bléruais et route de SAINT ONEN. Dans cette étude détaillée, le coût des travaux est de 104 769.60 €TTC. La participation de la commune est de l'ordre de 42 482.40 €. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la réalisation de cet effacement.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'effacement rue de Bléruais et route de SAINT ONEN, accepte l'estimation de 42 482.80 € à la charge de la commune, décide d'inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cet effacement.

Compte Rendu affiché le 21 janvier 2010

Le Maire, Marcel MINIER